



Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)
Date d'émission: 2026-04-01 Date de révision: 2026-04-01

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Hyundai Rust Blaster
Code du produit : 9002B-HY
Aérosol : Aérosol

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Agent lubrifiant, aérosols
Restrictions d'emploi : Le produit est destiné à une utilisation professionnelle

1.4. Données relatives au fournisseur

Petra Automotive Products, Inc.
11085 Regency Green Dr.
Cypress, TX 77429
USA
T (713) 856-5700
www.petraautoproductions.com

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : (Uniquement en cas de déversements, fuites, incendies, exposition ou accidents impliquant des substances chimiques) : CHEMTREC 1-800-424-9300 (aux États-Unis), 1-703-527-3887 (hors des États-Unis)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH-US

Aérosol, Catégorie 1	H222;H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS US

Pictogrammes de danger (GHS US) :



Mention d'avertissement (GHS US) :

Danger

Mentions de danger (GHS US) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

	H229 - Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
	H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
	H315 - Provoque une irritation cutanée
	H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
Conseils de prudence (GHS US)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261 - Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols.
	P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
	P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection.
	P301+P310 - En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
	P331 - NE PAS faire vomir.
	P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
	P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
	P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation,
	P304+P340 - En cas d'inhalation: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P312 - Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
	P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
	P405 - Garder sous clef.
	P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 122 °F (50 °C).
	P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient to un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement anticipées

Aucun connu

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Autres dangers non classés : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)
Distillates (petroleum), hydrotreated light	n° CAS: 64742-47-8	65 - 85
Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités	n° CAS: 64742-52-5	1 - 10
Dioxyde de carbone (CO ₂)	n° CAS: 124-38-9	1 - 5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation	: Amener le sujet à l'air frais. Si vous présentez des symptômes, consultez un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Recourir à l'assistance d'un médecin si une irritation se produit et persiste. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Danger par aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation mineure des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Inhalation	: À forte concentration : Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.
Peau	: Provoque une irritation cutanée.
Yeux	: Peut provoquer une irritation mineure des yeux.
Ingestion	: Danger par aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Symptômes chroniques	: Le produit ne semble pas présenter de risque chronique.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Autre avis médical ou traitement	: Danger par aspiration. En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin.
----------------------------------	---

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Aérosol extrêmement inflammable. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne. Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur. Utiliser un écran de protection pour se protéger des les canettes qui éclatent. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Maintenez les personnes non protégées à l'écart.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Les cannettes qui s'écoulent devraient être mises dans un sac en plastique ou dans un seau ouvert jusqu'à ce que la pression se soit dissipée. Absorber et / ou contenir le déversement avec un matériau inerte, puis placer dans un récipient approprié.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une ventilation appropriée. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs, aérosols. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Débrancher les outils électriques, les moteurs et les appareils avant de vaporiser ou de mettre le contenant près de toute source d'électricité. L'électricité peut créer un trou par brûlure dans le contenant et faire en sorte que le contenu s'enflamme. Afin d'éviter des brûlures graves, ne pas laisser le contenant toucher des terminaux de batteries, des connexions électriques sur les moteurs ou les appareils ou toute autre source d'électricité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122°F. U.F.C. (NFPA 30B) Level III Aerosol.

Matières incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Dioxyde de carbone (CO₂) (124-38-9)

USA - ACGIH® - Valeurs limites

Nom local	Carbon dioxide
ACGIH® TLV® TWA	9000 mg/m ³
	5000 ppm
ACGIH® TLV® STEL	54000 mg/m ³
	30000 ppm
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Asphyxia
Référence réglementaire	ACGIH 2025

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Carbon dioxide
OSHA PEL (TWA)	9000 mg/m ³
	5000 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

Distillates (petroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

USA - ACGIH® - Valeurs limites

Nom local	Mineral oil, excluding metal working fluids Pure, highly and severely refined
ACGIH® TLV® TWA	5 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Oil mist, mineral
OSHA PEL (TWA)	5 mg/m ³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

Distillats naphéniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

USA - ACGIH® - Valeurs limites

Nom local	Mineral oil, excluding metal working fluids Pure, highly and severely refined
ACGIH® TLV® TWA	5 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2024

USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nom local	Oil mist, mineral
OSHA PEL (TWA)	5 mg/m ³
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants imperméables. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.

Protection oculaire:

Utiliser une protection oculaire appropriée

Protection de la peau et du corps:

Éviter le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les limites d'exposition professionnelle sont dépassées ou si les niveaux d'exposition sont excessifs, porter un respirateur approuvé. Le choix d'un respirateur et son utilisation doivent se baser sur le type, la forme et la concentration de contaminants. Suivre les règles applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection contre les dangers thermiques:

Non applicable.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Bombe aérosol. Liquide incolore à jaune.
Couleur	: Incolore à jaune pâle
Odeur	: Kerosene
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: Non applicable
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: $\geq 222 - \leq 247$ °C Liquide
Point d'éclair	: 86,1 °C Liquide
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 0,19 Liquide
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable.
Pression de la vapeur	: 0,013 kPa Liquide
Densité relative de la vapeur à 20°C	: 4,5
Densité relative	: 0,81
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 1,92 mm ² /s Liquide
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Caractéristiques d'une particule	: Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Concentration de saturation : 589 g/m³

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable. Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne percez et n'incinerez pas les contenants. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 5,28 mg/l/4h

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel (rat)
---------------------------	--------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

NOAEL (oral, rat, 90 jours) : 750 mg/kg de poids corporel

Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

LOAEL (oral, rat, 90 jours) : 125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Hyundai Rust Blaster

Aérosol : Aérosol

Viscosité, cinématique : 1,92 mm²/s Liquide

Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

Hydrocarbure : Oui

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Danger par aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation mineure des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Inhalation : À forte concentration : Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.

Peau : Provoque une irritation cutanée.

Yeux : Peut provoquer une irritation mineure des yeux.

Ingestion : Danger par aspiration. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Symptômes chroniques : Le produit ne semble pas présenter de risque chronique.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non applicable

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non applicable

Distillates (pétroleum), hydrotreated light (64742-47-8)

CL50 - Poissons [1] : 2 mg/l

CE50 - Crustacés [1] : 1,4 mg/l

CE50 72h - Algues [1] : 3,7 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Hyundai Rust Blaster

Persistance et dégradabilité : Pas d'informations complémentaires disponibles.

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Dioxyde de carbone (CO₂) (124-38-9)

Persistance et dégradabilité : La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.

Distillates (pétrole), hydrotreated light (64742-47-8)

Persistance et dégradabilité : Intrinsèquement biodégradable.

Distillats naphtériques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-52-5)

Persistance et dégradabilité : Intrinsèquement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs





Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluoré : Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Jeter conformément à la législation fédérale, étatique et locale en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN1950	UN1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Aerosols	AEROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable
Description document de transport			
UN1950 Aerosols, 2.1	UN1950 AEROSOLS, 2.1	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1	UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
2.1	2.1	2.1	2.1
			
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

DOT

N° ONU (DOT) : UN1950

TMD

N° ONU (TDG) : UN1950

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 126

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Hyundai Rust Blaster

Loi SARA section 311/312, États-Unis, classes de danger

Se reporter à la section 2 pour la classification des dangers de l'OSHA.

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exempts d'enregistrement dans l'inventaire de la Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques par l'Agence de la Protection de l'Environnement des États-Unis (TSCA)

Ce produit ou mélange n'est pas connu pour contenir de composant chimique toxique en excès de la limite de la concentration applicable comme spécifié dans 40 CFR §372.38(a) assujetti aux exigences de rapport de la section 313 du "Title III" du "Superfund Amendments and Reauthorization Act" de 1986 et 40 CFR Part 372.

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations nationales

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Composant	Réglementations nationales ou locales
Dioxyde de carbone (CO2)(124-38-9)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses

Hyundai Rust Blaster

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

SECTION 16 Autres informations

Conformément à la Norme de déclaration des dangers de l'OSHA 29CFR 1910.1200 (HCS 2024) et selon le Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015 rev 2022)

Date de révision : 2026-04-01

Date d'émission : 2026-04-01

Texte complet des classes de danger et des phrases H	
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Réceptacle sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges

Indications de changement:

Nouvelle FDS.

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.